

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le sept avril deux mil vingt-trois.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Jean Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Frédéric BERNABLE.

Absent : Lucile TYRAN donne pouvoir à Eric LAURENT, Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Soit : 21 présents et 2 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-04-13/20 Vente d'un véhicule municipal – Renault Clio

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que la conservation du véhicule de la marque Renault type Clio immatriculé EM 837 AK en 2017 ne correspond plus au modèle économique emprunt de sobriété et de maîtrise auquel nous devons nous astreindre.

En effet, ce véhicule essence est aujourd'hui exclusivement utilisé par la responsable des ressources humaines. Avec 3014 habitants et moins de 30 agents, nous ne pouvons plus nous permettre le luxe de mettre à disposition des véhicules aux cadres intermédiaires. En outre, dans un souci d'équité, nous ne pouvons pas envisager de pérenniser une situation que nous ne pouvons proposer aux autres responsables de service.

Ce véhicule a été acheté 10 149,96 euros en 2017. Il compte environ 65 000 km au compteur.

Etant donné son très bon état et une évaluation des prix moyens du marché pour des véhicules équivalents, Monsieur le Maire propose donc de mettre en vente ce patrimoine communal, en l'état, au prix de 8 000 euros afin d'une part de créer une recette supplémentaire pour la commune et de supprimer quelques dépenses de fonctionnement : carburant, entretien, contrôle technique, réparations éventuelles. Le prix plancher est proposé à 7 000 euros en cas de négociation.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- Acter la vente de ce véhicule ;
- L'autoriser à négocier selon les conditions de la présente ;
- L'autoriser à signer tout document y afférent.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente du véhicule mentionné dans la présente.



CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 13 avril 2023 – Pont-à-Marcq

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-215904665-20230414-D2023_04_13_20-DE

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 14/04/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE